

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 août 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CA21-07

CONSTITUTION ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA CAO

L'an deux mille vingt et un, le seize août à quatorze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, doyen d'âge, puis sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE, élu par ses pairs.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Maya CESARI, Normane OMARJEE

Membres suppléants avec voix délibérative :

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentants de la Présidente de Région :

Séverine NIRLO – Directrice Générale Adjointe Économie

Bruno BERTIL – Direction de l'Innovation et du Développement Numérique

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Nombre de membres en exercice : 3

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 20/08/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20210816-2021_CA21_0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VUE [la question n°10 806 publiée au JO du 20/04/1995 et la réponse du ministère de l'intérieur publiée au JO Sénat du 10/08/1995 \(p 1591\)](#) ;

VU le rapport 2021-CA21-07_Règlement Intérieur de la CAO.

Après avoir voté

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De constituer la Commission d'Appel d'Offre de Réunion THD par délibération ;

ARTICLE 2 : De nommer Monsieur Normane OMARJEE, Président du Conseil d'Administration, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres ;

ARTICLE 3 : De nommer les membres suivants au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean Pierre CHABRIAT	Anne CHANE-KANE-BONE TAVEL
Maya CESARI	Patricia PROFIL
	Mickaël SIHOU

ARTICLE 4 : De prendre acte du Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres joint au rapport.

ARTICLE 5 : de modifier les articles 11-Règle du quorum et 12 – Indisponibilité pour clarifier les règles de recherche d'un suppléant en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 6 : d'appliquer le règlement intérieur modifié de la Commission d'Appel d'Offres dès ce jour.

Le Président de Réunion THD

Normane OMARJEE



Réunion THD

Immeuble Emilie HUGOT

1 Rue Emilie HUGOT - Technopole

97490 Sainte-Clotilde

SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 6190Z

Tél Standard : 0262 150 170

2/2

Délibération N°2021-CA21-07

REÇU EN PREFECTURE

le 20/08/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20210816-2021_CA21_0